L'ABEILLE DE LA N. ORLEANS.

Bureaux, No 73, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

MARDI MATIN, 25 OCTOBRE.

VENTES A L'ENCAN.

Succession d'Abel Le François.
PAR ANTHONY FERNANDEZ, encanteur
Bureau, Passage de la Bourse, No 27.

MARDI, 18 novembre 1864, à midi, à la Bourse des Négocians et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre la rue Douane et Canal, par ordre de l'honorable John W. Thomas, juge de la deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 11 octobre 1864, il sera vendu les propriétés ci-dessous, appartenant à la succession mentionnée, savoir:—

Le Un morceau de terre situé dans le deuxième District de cette ville, dans l'Ile Pilot comprise entre les rues Chartres, Robertson, St. Pierre et Orléans, ayant, au côté méridional, cinquante pieds de face à ladite rue St. Pierre sur vingt-huit pieds deux pouces et six lignes de profondeur, acheté par ledit défunt, d'Annelise Fortier, par acte passé par devant Amédée Ducatel, et devant notaire en cette ville, le 19 juillet 1845.

2e Un autre morceau de terre, décrit dans le même titre, et tenant au susdit, ayant vingt-huit pieds huit pouces et six lignes sur ladite rue Charlotte sur cinquante pieds de face à la rue St. Pierre, formant l'angle d'ladite deux rues, acheté par ledit défunt de Mme Annelise Fortier, par acte passé pardevant le même notaire le 15 janvier 1847.

Ladite deux morceaux de terre formant un terrain désigné par le No. 5 du Plat No. 53 sur un plan dressé par J. Pilié, voyer, le 3 mai 1840, et déposé dans l'étude de feu Dorsal, notaire. Ensemble les vieilles bâtisses en bois qui se trouvent dessus.

Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.

L'acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant Antoine Rodriguez, notaire public.

18 oct 19, 31 oct—16, 15 nov

Succession de Mathilde L. Reynes.
PAR S. GUINAULT, encanteur,
Bureau, coin Bienville et Passage de la Bourse.

Il sera vendu samedi, 29 octobre 1864, à midi, à la Bourse des Négocians et des Encanteurs, rue Royale, entre Douane et Canal, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 22 septembre 1864, la propriété ci-dessous mentionnée, savoir:—

Un lot de terre situé dans le second district de cette ville, au faubourg Trémé, dans l'île Pelican, et par les rues Gaiennie, Miro, Ste Anne et Dauphine, mesurant 34 pieds de face à la rue Gaiennie, sur 120 pieds de profondeur. Ensemble une maison No 142, avec deux corridors, ayant quatre chambres, galerie, et blanchissage dans les mansardes, une cuisine à deux chambres dans les mansardes, une cuisine à part, un pavillon de bonne, latrines doubles, le tout couvert en ardoises, deux citernes, arbres fruitiers, &c. &c.

Conditions—Moitié comptant et le balance à un an de crédit en un billet garanti par hypothèque, divisé par coupons à la convenance de l'acquéreur testamentaire, portant six pour cent d'intérêt par an de date, et hypothèque sur ce cas de non paiement à échéance ou le tout comptant.

L'acquéreur s'obligeant à faire assurer les bâtisses sur le dit lot de terre pour un montant au moins égal à celui du dit billet et transférera la police au dit administrateur comme sécurité additionnelle.

Acte de vente pardevant Abel Duplessis, notaire public. 27 sept—6 12 19 26

Propriété de valeur dans le Premier District.
Succession de veuve R. Davis—No 16,074
PAR J. B. CROZAT, encanteur,
Bureau, Enc. Conti et Passage de la Bourse.

EN vertu de jdces jugements rendus par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 3 nov-bre 1860 et l'autre du 26 juin 1864, il sera vendu à l'encan public, samedi 12 novembre 1864, à midi, à la Bourse des Marchands et des Encanteurs, rue Royale entre les rues Canal et Douane, pour le compte de la dite succession, vie—

1o—Un lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ile No 36, désigné sur le No 44 d'après un plan dressé par C. F. Zimpel, en date du 3 janvier 1853, mesurant 27 pieds de face à la rue Edward sur une profondeur entre lignes parallèles de 120 pieds 10 pouces et 2 lignes, le dit lot étant situé sur la rue Edward, entre ses rues Constance et Annunciation. Ensemble les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

2o—Deux lots de terre avec les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent situés dans le même District, dans l'Ile Pilot, bornés par les rues Camp, Estelle, Magazine et Eliza, désignés par les Nos Un et Deux, sur un plan dressé par W. T. Thompson, le 27 février 1843 et déposé au l'étude de H. H. Crane, notaire; le dite lots mesurant chacun vingt huit pieds quatre pouces de face à la rue Edward, sur une profondeur de cent vingt sept pieds dix pouces et cinq lignes entre lignes parallèles.

TERMES ET CONDITIONS. Pour un tiers de l'adjudication comme suit: Un tiers comptant et la balance à 18 mois. Ou le tout comptant et la balance à un an, deux ans en billets de l'acquéreur divisés par coupons, garantis par hypothèque sur la propriété vendue et portant intérêt à 8 (p) par an de date de la vente jusqu'à maturité et 10 (p) par an du jour de la vente jusqu'à maturité et 8 (p) par an jusqu'au paiement final. Les billets devant être garantis par hypothèque sur la propriété vendue avec la clause de non aliénation et payables au domicile de la Banque de l'Etat de la Louisiane. Les bâtisses et la propriété vendue devant être assurées contre ses risques du feu par l'acquéreur jusqu'à concurrence du montant des billets et les polices d'assurance devant être transférées aux propriétaires des dits billets.

Les actes de vente pardevant Robert J. Kerr, notaire public, aux frais de l'acq. devant.

19oct—19,26—nov 2,12,19

Propriété de grande valeur exploitée en jardin, à proximité du chemin ecquifié de Gentilly et de la ville— Et terrains de prix dans le voisinage—Seconde Cour de District de la Nlle-Orléans—No 20,637— Succession de F. V. A. Sohiler.

PAR J. B. CROZAT, encanteur,
Bureau, encoignure Conti et Passage de la Bourse.

En vertu et en exécution d'un ordre de vente de l'honorable John W. Thomas, Juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date de 27 septembre 1864, le vendeur à l'enchère publique au Bureau du Vendeur, SAMEDI 5 novembre 1864, à 1 h. à la Bourse des Marchands et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, pour le compte de la dite succession, les propriétés dont la désignation suit, savoir—

1o—CINQ LOTS de terre situés en cette paroisse d'Orléans, à Gentilly, dans le Troisième District, dépendant de la ci-devant ferme Howe à Merlin et désignés par les Nos 22, 23, 37, 38 et 39, sur un plan dressé par Alfred d'Hémecourt, arpenteur, le 28 février 1854 et déposé en l'étude de feu Mermoud, notaire—lesdits lots contigus et mesurant ensemble, chacun 30 pieds de face à la chemin public, 300 pieds 7 pouces 9 lignes de profondeur sur la ligne de droite et 300 pieds 7 pouces 3 lignes sur la ligne de gauche, et 300 pieds 7 pouces 3 lignes de profondeur sur la ligne du lot No 27 et 300 pieds 7 pouces 9 lignes dans le fond— Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, aisances, appartenances et dépendances, et avec les plantations et arbres fruitiers notamment deux belles ombrelles situées à l'extrémité de la propriété, consistant notamment en outils, meuble à repasser, charrue, tombereau, harnais, environ 300 pots à fleurs, 30 chassis pour serres, 22 cloches en verre pour plantes, les de quelques de bouleau, bardis, deux chaudières à bain, &c.

VINGT-SEIZE arpents de terre situés dans le Troisième District de cette paroisse d'Orléans, désignés par les Nos Un à Vingt Six inclusivement dans l'état No 39, compris entre les rues Hamburg, Foy, Manuel et d'Aveno de Paris, suivant plan dressé par M. Canonge, arpenteur, en date de Janvier, notaire; les lots de Un à Dix inclusivement, chacun 31 pieds 11 pouces 3 lignes de front à la rue Hamburg sur 114 pieds 10 pouces 3 lignes de profondeur; le No 1 formant l'encoignure des rues Hamburg et Foy, et le lot No 10 formant l'encoignure des rues Hamburg et Manuel; les lots Nos 11, 12 et 13 mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Manuel sur 110 pieds 10 pouces 3 lignes de profondeur; les lots Nos 14 à 23 inclusivement, mesurant chacun 31 pieds 11 pouces 3 lignes de face à l'Avenue de Paris sur 114 pieds 10 pouces 3 lignes de profondeur, le lot No 24 formant l'encoignure de l'Avenue de Paris et de la rue Manuel et le lot No 25, l'encoignure de l'Avenue de Paris et de la rue Foy; les lots Nos 24, 25 et 26 mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Foy sur 110 pieds 10 pouces 3 lignes de profondeur; ensemble avec tous les droits et privilèges en dépendant.

TERMES ET CONDITIONS. — Pour la propriété premièrement décrite, l'acquéreur aura le choix de payer le tiers comptant, le tiers en 12 décembre 1865 par le dit défunt Schiler, chacun de 2,000 susmentionné, payable à 8 p 0 et 4 ans, avec tous les intérêts échus et à échoir au taux de 8 pour cent par an de date des échéances et de 8 pour cent par an de l'échéance à partir maturité et garantis par hypothèques sur cette propriété; et 11 paiers comptant la balance du prix de l'adjudication en billets du Trésor des Etats Unis.

Et pour la propriété secondement décrite l'acquéreur aura au choix le prix d'adjudication en billets du Trésor des Etats Unis.

Les actes de vente pardevant Rolini Magner, notaire, aux frais des acheteurs.

Le plan exposé à la Bourse des Marchands et des Encanteurs.

Jour Alexandre Wale vs. Marie Angèle Wale
Opposant d'Honoré Convertier et autres—No 20,711.

Vente pour opérer un partage.
PAR S. GUINAULT, encanteur,
Bureau encoignure Passage de la Bourse et Bienville

Il sera vendu, samedi 5 novembre 1864, à midi, à la Bourse des Marchands et des Encanteurs, rue Royale, entre Douane et Canal, en vertu d'un jugement rendu le 26 septembre 1864, par l'honorable John W. Thomas, Juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans et signé le 4 octobre 1864, la propriété ci-dessous mentionnée, savoir:

Un lot de terre situé dans le Second District de cette ville, au faubourg Trémé, mesure Sauvage 30 pieds de face à la rue Conti, entre les rues Bienville et Bourgogne, sur 120 pieds de profondeur. Ensemble une MAISON de deux pièces en bois, avec cuisine, galerie vitrée, deux grands cabinets, une cuisine de trois chambres, cour carrelée, bâtis, water works, latrines, &c. &c.

Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.

L'acte de vente pardevant O. Decoux, notaire public, aux frais du l'acquéreur. 8oct—ad,14,21,28—nov 4.

Succession de Mlle Elina Dunlery
No. 12,660.
PAR J. B. CROZAT, encanteur,
Encoignure Passage de la Bourse et Conti.

Il sera vendu, samedi 5 novembre 1864, à midi, à la Bourse des Marchands et des Encanteurs, rue Royale, entre Douane et Canal, en vertu d'un jugement rendu le 26 septembre 1864, par l'honorable John W. Thomas, Juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans et signé le 4 octobre 1864, la propriété ci-dessous mentionnée, savoir:

Un lot de terre situé dans le Second District de cette ville, au faubourg Trémé, mesure Sauvage 30 pieds de face à la rue Conti, entre les rues Bienville et Bourgogne, sur 120 pieds de profondeur. Ensemble une MAISON de deux pièces en bois, avec cuisine, galerie vitrée, deux grands cabinets, une cuisine de trois chambres, cour carrelée, bâtis, water works, latrines, &c. &c.

Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.

L'acte de vente pardevant O. Decoux, notaire public, aux frais du l'acquéreur. 8oct—ad,14,21,28—nov 4.

Succession de Mlle Elina Dunlery
No. 12,660.
PAR S. GUINAULT, encanteur,
Bureau, coin Bienville et Passage de la Bourse.

Il sera vendu, samedi, cinq novembre 1864, à midi, à la Bourse des Marchands et des Encanteurs, rue Royale, entre Douane et Canal—Du vente d'un ordre de l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 27 septembre 1864, la propriété ci-dessous mentionnée, savoir:

Une portion de terre située sur le rive droite de Bienvenue, dans le premier District de la Nouvelle-Orléans, mesurant 3 arpents de front sur 40 arpents de profondeur, tenant à dans le nord-ouest à la ligne de la Nouvelle-Orléans, et à la ligne latérale par les terres de George Lizana; Ensemble les bâtisses et améliorations existant en une grande maison et autres dépendances.

Cette propriété est en plaine culture et renferme une belle orangerie.

Trois arpents d'enlèvement en plaine appartiennent en vertu d'M. Lavielon qui Beauvais publie à cette qui cultivait la susdite propriété.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant Jos. Cavillier, notaire public. 4oct—8,15,22,29—nov

Succession de Mlle Elina Dunlery
No. 12,660.
PAR S. GUINAULT, encanteur,
Bureau, coin Bienville et Passage de la Bourse.

Il sera vendu, samedi, cinq novembre 1864, à midi, à la Bourse des Marchands et des Encanteurs, rue Royale, entre Douane et Canal—Du vente d'un ordre de l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 27 septembre 1864, la propriété ci-dessous mentionnée, savoir:

Une portion de terre située sur la rive droite de Bienvenue, dans le premier District de la Nouvelle-Orléans, mesurant 3 arpents de front sur 40 arpents de profondeur, tenant à dans le nord-ouest à la ligne de la Nouvelle-Orléans, et à la ligne latérale par les terres de George Lizana; Ensemble les bâtisses et améliorations existant en une grande maison et autres dépendances.

Cette propriété est en plaine culture et renferme une belle orangerie.

Trois arpents d'enlèvement en plaine appartiennent en vertu d'M. Lavielon qui Beauvais publie à cette qui cultivait la susdite propriété.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant Jos. Cavillier, notaire public. 4oct—8,15,22,29—nov

Succession de Mlle Elina Dunlery
No. 12,660.
PAR S. GUINAULT, encanteur,
Bureau, coin Bienville et Passage de la Bourse.

Il sera vendu, samedi, cinq novembre 1864, à midi, à la Bourse des Marchands et des Encanteurs, rue Royale, entre Bienville et Conti—Du vente d'un ordre de l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 27 septembre 1864, la propriété ci-dessous mentionnée, savoir:

Une portion de terre située sur la rive droite de Bienvenue, dans le premier District de la Nouvelle-Orléans, mesurant 3 arpents de front sur 40 arpents de profondeur, tenant à dans le nord-ouest à la ligne de la Nouvelle-Orléans, et à la ligne latérale par les terres de George Lizana; Ensemble les bâtisses et améliorations existant en une grande maison et autres dépendances.

Cette propriété est en plaine culture et renferme une belle orangerie.

Trois arpents d'enlèvement en plaine appartiennent en vertu d'M. Lavielon qui Beauvais publie à cette qui cultivait la susdite propriété.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant Jos. Cavillier, notaire public. 4oct—8,15,22,29—nov

Succession de Bernard Lorche—No.30,619.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la succession de Bernard Lorche, que les propriétaires que cette ville, pour le compte de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de ladite succession ne saurait point approuvé et homologué et les fonds entre ses mains répartis conformément de dit compte.

Pr ordre de la Cour. A. MOREL,
Nov—27,31 Député Greffier.

Succession de Jacques Courtenall—No 20,651.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la succession de la tenter autres personnes ayant droit de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de la dite succession ne saurait point approuvé et homologué et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Pr ordre de la Cour. A. MOREL,
Député Greffier.

Philip Feitz Herwig contre ses créanciers.

ETAT DE LA LOUISIANE—Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 11,628—Avis est par le présent donné aux créanciers de présentation de ses titres et acceptés par la Cour au profit de ses créanciers, et qu'un rapporteur des dits créanciers sera tenue par devant A. Southworth, notaire public, SAMEDI, 26 octobre 1864, à 10 heures A. M. afin de prendre en considération les affaires du dit pétitionnaire, exposé ainsi un syndic conformément à la loi, et que dans l'intervalle toutes poursuites judiciaires ne seront en présence et ses biens saisis suspendues.

Pr ordre de la Cour. J. G. BAUM,
Greffier.

Bernard Costa & J. A. Saigneuret vs. Fernando & Cosme—No. 11490.

SIXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Jacques Chaldaine, Général vice de Johann Hiemann a donné son rédition à la Cour à l'effet d'obtenir le jetons Fernando Cosme à la succession de ses Johann Hiemann décédé intestat—Attendu, qu'il y a dédition, sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne saurait pas lieu ordonné, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Pr ordre de la Cour. A. MOREL,
Député Greffier.

Succession de Catherine Ulmer, décédée, femme de Silvan Vogel—No 20,681.
PAR J. B. CROZAT, encanteur,
Bureau, coin Conti et Passage de la Bourse.

EN vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 3 octobre 1864, je vendrai à l'enchère publique, samedi, 12 novembre 1864, à midi, à la Bourse des Négocians et des Encanteurs, rue Royale, entre Douane et Canal, pour le compte de la dite succession, vie—

Trois lots de terre ensemble les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés au faubourg Lafayette, ville et paroisse de Jefferson, tels qu'ils ont été délimités par les Sieur Toute, Quinque et Gué, de l'ivet No 8 tracé par les rues Berlin, Milan, Jassy et Laurel, d'après un plan du dit faubourg, déposé dans l'étude de Hugh Maddox, notaire en cette ville. Les dits lots mesurant chacun trente pieds de face à la rue Jassy sur une profondeur de cent vingt cinq pieds au pouce entre lignes parallèles.

Conditions—comptant payable en billets ayant cours.

Acte de vente pardevant Léon Lonquet, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 11oct—11,22,29 oct,1,12

Succession de Jocelin de la Rosa, veuve de José Tirugale—No 20,084.

PAR S. GUINAULT, encanteur,
Bureau, coin Bienville et Passage de la Bourse.

Il sera vendu samedi, 12 novembre 1864, à midi, à la Bourse des Marchands et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Douane et Canal, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 5 octobre 1864; la propriété ci-dessous mentionnée, savoir:

Un lot de terre dans le Troisième District de cette ville, mesurant 30 pieds de face à la rue Eugénie sur 60 pieds de profondeur, entre la rue Amour et Rose Enfante; ensemble, une maison de bois No 142 du Plat Rue Eugénie et galerie sur le côté; une citerne de deux pièces, citerne, latrines, &c. &c. les taxes pour l'année 1864 sont à la charge de l'acquéreur.

Conditions—comptant.

Acte de vente, pardevant O. Decoux, notaire public. 11 oct—29, 27—nov 3, 12.

Succession de Marie Lucesse Lizette—No 20,679
PAR J. P. BOISSEAU, encanteur,
Salle d'encan, rue des Magasins, Nos 27 et 29, coin Gravier.

EN vertu et conformément à un ordre de l'Honorable John W. Thomas, Juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, en date du 15 octobre 1864, il sera vendu, LUNDI, 31 octobre 1864, à 11 heures du matin, dans la maison No 79 de la rue Gallatin, entre les rues Conti et St. Louis: 1 table à manger, 1 lit à 1 paillasse et ornements de cheminée, 1 table à jeu, 1 petite table, 6 chaises, 1 divan, 1 armoire, 1 lavabo, 1 glace, 1 bureau, une glacière, 1 table et 3 chaises à bras.

Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 29 oct—30 31

Succession de Marie Lucesse Lizette—No 20,679
PAR J. P. BOISSEAU, encanteur,
Salle d'encan, rue des Magasins, Nos 27 et 29, coin Gravier.

EN vertu et conformément à un ordre de l'Honorable John W. Thomas, Juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, en date du 15 octobre 1864, il sera vendu, à l'enchère publique au Bureau du vendeur, LUNDI, 31 octobre 1864, à 11 heures du matin, dans la maison No 79 de la rue Gallatin, entre les rues Conti et St. Louis: 1 table à manger, 1 lit à paillasse et ornements de cheminée, 1 table à jeu, 1 petite table, 6 chaises, 1 divan, 1 armoire, 1 lavabo, 1 glace, 1 bureau, une glacière, 1 table et 3 chaises à bras.

Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 29 oct—30 31

VENTES JUDICIAIRES.

Succession de feu Mary B. Harvey, décédée.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 19,049—En vertu d'un ordre de vente rendu le vingt-sept de novembre 1863, et avisé par l'Hon ordre Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, le procédant le LUNDI, 31 octobre 1864, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre entre de Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain situé dans le deuxième District de cette ville, dans l'Ile bornée par les rues Jackson, Tivoli, Rousseau et Claiborne, ayant trente pieds cinq pouces et demi de face à ladite rue Jackson, sur cent cinquante quatre pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Ledit terrain est composé du terrain précédemment fait à la rue Jackson que le défunt a acquis de J. E. Williams, et achetés par ledit M. Harvey, par acte notaire public, en date du 20 de juillet 1858, et de la portion de terre située derrière et contiguë audit terrain, acquise par le défunt de J. E. Williams, par acte notaire public en date du 20 de juillet 1858.

Ensemble avec toutes les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent. Bien l'ancienne réédition de la défunte, consistant en une maison de deux étages en convertion en écoles, avec vre-de-chaussée en briques ayant six chambres au rez-de-chaussée et quatre chambres avec foyers en premier; une cuisine à deux étages ayant quatre chambres au rez-de-chaussée, derrière, dans cour, deux citernes, &c.

Conditions—Un tiers comptant dans le dit district de la Nouvelle-Orléans, dans l'île bornée par les rues Jackson, Tivoli, Rousseau et Claiborne, ayant trente pieds cinq pouces et demi de face à ladite rue Jackson, sur cent cinquante quatre pieds de profondeur, entre lignes parallèles—Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et de cette ville, pour le compte de la dite succession, à la vente publique et adjudication des biens ferme, réclamations et propres dépendants de dont description suit:

1o—Un terrain situé dans le deuxième District de cette ville, dans l'île bornée par les rues Jackson, Tivoli, Rousseau et Claiborne, ayant trente pieds cinq pouces et demi de face à ladite rue Jackson, sur cent cinquante quatre pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Ledit terrain est composé du terrain précédemment fait à la rue Jackson que le défunt a acquis de J. E. Williams, et achetés par ledit M. Harvey, par acte notaire public, en date du 20 de juillet 1858, et de la portion de terre située derrière et contiguë audit terrain, acquise par le défunt de J. E. Williams, par acte notaire public en date du 20 de juillet 1858.

Ensemble avec toutes les améliorations qu'il y trouvent consistant en une petite maison cottage, couverte en bardeaux, ayant deux chambres et deux cabinets derrière ayant deux chambres. Bien d'aisances, &c.

Cette propriété a été acquise par ledit Robert Miller, à une vente publique faite par le shérif de la paroisse de Jefferson, le 8 d'août 1862, en procès intitulé Robert Miller vs William H. Nelson. Tant des dites propriétés ci-dessus exposés à la Bourse quelques jours avant la vente.

2o—Plusieurs réclamations ou jugements.

3o—Un set d'argenterie, de ordonnance de table, à découper &c.

Le tout suivant inventaire déposé au greffe de la cour soudite.

Conditions — Comptant — Comment de l'adjudication en billets du Trésor des E.

ALFRED SHAW,
29 sept—oct7,14,22,31 Shérif de la paroisse d'Orléans

George Cronan vs Lawrence Duffy.

SIXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 11,063—En vertu d'un ordre de saisie et vente rendu le 20 de juillet 1864, par la Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, le procédant le LUNDI, 24 de novembre 1864, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre entre de Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain situé derrière cette ville, dans le Deuxième District, dépend par le numéro Un, d'après un plan dressé par Pilié, voyer, en date de 6 de février 1841, et déposé dans l'étude numéro 6, borne par les rues Sévérin, Tacheux, Claiborne et Jackson, et mesurant, mesure ambulante, vingt-cinq pieds six pouces de front à la rue Sévérin, sur cent deux pieds de profondeur, borné d'un côté par le No Deux, et d'autre par le No Trente Six, ayant un petit appartement en dit domicile.

Pr ordre de la Cour. A. MOREL,
Député Greffier.

Succession de Mary B. Harvey, décédée.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la succession de la tenter autres personnes ayant droit de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de ladite succession ne saurait point approuvé et homologué et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Pr ordre de la Cour. A. MOREL,
Député Greffier.

Succession de Jacques Courtenall—No 20,651.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la succession de la tenter autres personnes ayant droit de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de la dite succession ne saurait point approuvé et homologué et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Pr ordre de la Cour. A. MOREL,
Député Greffier.

Philip Feitz Herwig contre ses créanciers.

ETAT DE LA LOUISIANE—Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 11,628—Avis est par le présent donné aux créanciers de présentation de ses titres et acceptés par la Cour au profit de ses créanciers, et qu'un rapporteur des dits créanciers sera tenue par devant A. Southworth, notaire public, SAMEDI, 26 octobre 1864, à 10 heures A. M. afin de prendre en considération les affaires du dit pétitionnaire, exposé ainsi un syndic conformément à la loi, et que dans l'intervalle toutes poursuites judiciaires ne seront en présence et ses biens saisis suspendues.

Pr ordre de la Cour. J. G. BAUM,
Greffier.

Bernard Costa & J. A. Saigneuret vs. Fernando & Cosme—No. 11490.

SIXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Jacques Chaldaine, Général vice de Johann Hiemann a donné son rédition à la Cour à l'effet d'obtenir le jetons Fernando Cosme à la succession de ses Johann Hiemann décédé intestat—Attendu, qu'il y a dédition, sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne saurait pas lieu ordonné, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Pr ordre de la Cour. A. MOREL,
Député Greffier.

UNION INSURANCE COMPANY
OF NEW ORLEANS.

SEVENTH ANNUAL STATEMENT of the Union Insurance Company, published as required by law and their charter.

Amount of Premiums received during the year ending 30th April 1864.

Fire Risks	$92,701 00
Marine Risks	9,777 [illegible]
Marine Risks	10,008 [illegible]
Total	$[illegible]
Less return Premiums	1,101 [illegible]
Unearned Premiums, April 30, 1863	$[illegible]
Paid Losses during the year viz:	
Fire Losses	$32,701 00
River Losses	2,291 00
Marine Losses	18,276 [illegible]
Total Losses	$54,701 61
Commissions	1,847 [illegible]
Expenses and interest on Adjustments	27,674 04
Premiums per cent. returned	11,902 [illegible]
Reserved for unterminated risks	22,776,61— 127,724
The Assets of the Company are—	
Capital Stock Fire Risks	$165,[illegible]
Loans secured by Mortgage	2,[illegible]
Bills receivable for Premiums	[illegible]
Bills Receivable for Premiums	[illegible]
Bond of other Companies	[illegible]
Stocks, Bonds and other securities	[illegible]
Uncurrent funds	[illegible]
Cash	[illegible]
Individual accounts for premiums	[illegible]
Total	$[illegible]
Balance held in reserve	$[illegible]
Which the Company reserve to pay unadjusted losses on Fire, Marine and Inland Risks	$[illegible]
Bills Receivable for Premiums	[illegible]
Bond of other Companies	[illegible]
Stocks, Bonds and other securities	[illegible]
Uncurrent funds	[illegible]
Cash	[illegible]
Individual accounts for premiums	[illegible]
Total	$[illegible]

The above statement is a just, true and correct extract from the books of the company.

A. CHIAPELLA, President.
J. M. CRAWFORD, Secretary.

STATE OF LOUISIANA,
Parish of Orleans, City of New Orleans.

Sworn to and subscribed before me this 14th day of May, 1864.

RD. MEURIEL,
Third Judge of the Peace.

The Board of Directors have resolved to pay a dividend of Ten per cent. on the capital stock, payable on and after this day.

—DIRECTORS—

Jno. J. Adams,	F. Durrive,
J. H. Bilbee,	C. Kohn,
J. Goldsmith,	Jos. Jacquet,
F. Canonge,	A. Rouzaud,
Jr. F. Canonge,	J. J. Rouzaudes,
R. W. Ogden,	J. J. Sauvinet,
F. Lobit,	A. Chiapella.

EIGHTH ANNUAL STATEMENT
OF THE AFFAIRS OF THE
San Mutual Insurance Company
OF NEW ORLEANS.
For the Year ending December 31, 1863.

Amount of Premiums for the year ending December 31, 1863.

Fire—On Fire Risks	$176,[illegible]
On Marine Risks	12,[illegible]
On River Risks	2,[illegible]
	$189,[illegible]
Less Unterminated Risks December 31, 1862	62,[illegible]
Less Return Premiums	3,[illegible]
	47,[illegible]
Net Earned Premiums for the year ending December 31, 1863	$[illegible]
Losses during the same period, viz.	
On Fire Risks	$64,[illegible]
On Marine Risks	2,[illegible]
	$[illegible]
Add Reinsurance, Expenses, Taxes, &c., less Discount and Interest	[illegible]
Total	$[illegible]
Net Earned Profit for the year ending December 31, 1863	$[illegible]
The Company have the following assets, viz:	
Cash on hand	$[illegible]
Real Estate	[illegible]
Notes secured by mortgage	[illegible]
Notes secured by pledge	[illegible]
Bank stocks	[illegible]
Mortgage loans	[illegible]
Uncurrent Bank Notes	[illegible]
Deposit in Citizens' Bank	[illegible]
Do. in Merchants' Bank	[illegible]
Premiums in course of collection	[illegible]
Bills receivable	[illegible]
Bills receivable for Premiums	[illegible]
Interest on Policies	[illegible]
Total	$[illegible]
Less—Unclaimed interest due on scrip	$[illegible]
Unearned Premiums outstanding, in July next	[illegible]
Net assets	$[illegible]

STATE OF LOUISIANA,
Parish of Orleans, City of New Orleans.

Sworn to and subscribed before me, this 14th day of January, 1864.

F. H. O'NEAL,
Second Justice of the Peace for the Parish of Orleans.

The Board of Trustees have received (after receiving funds sufficient to meet unadjusted losses, as well as outstanding bonds) to pay SIX PER CENT INTEREST on the outstanding Certificates of Profits to the holders thereof or their legal representatives on and after the ninth day of February, 1864.

The Company continues to insure against the Perils of the Sea and Rivers, and Loss and Damage by Fire.

A. CHIAPELLA, President.
Office, No. 3 Carondelet street.

—TRUSTEES—

Jas. B. Dumont,	R. J. Hart,
Jos. C. Bartlett,	Jas. Robertson,
J. B. Scantlin,	Jas. Robertson,
Jas. Phillips,	John O. Orme,
Jas. Turner,	H. F. Bellerin,
S. Simons,	J. S. Rea.

Thos. Sloan, sec3 tf

Crescent Mutual Insurance Company
OF NEW ORLEANS.
FIFTEENTH ANNUAL STATEMENT.

In conformity with the amended Charter this Company makes the following statement:

Amount of Premiums for the year ending 30th April 1864.

Premiums on Fire Risks	$137,065 16
Premiums on Marine Risks	37,410 77
Premiums on River Risks	17,327 60 $186,803 53
Net earned Premiums for the year ending 30th April, 1864	$159,979 94
Losses during the same period—	
On Fire Risks	$66,[illegible] 83
On Marine Risks	14,[illegible] 30
On River Risks	10,[illegible] 00 $1,[illegible] 13
Expenses, Commissions, Taxes, and profit and loss, Discount and interest	[illegible]
Premiums returned	[illegible]
Reserved for unterminated risks	[illegible]
Total	$[illegible]
Balance held in reserve	$37,[illegible]
Which the Company reserve to pay unadjusted losses on Fire, Marine and Inland Risks	$[illegible]
Bills Receivable for Premiums	[illegible]
Bills Receivable for Premiums, in course of collection	[illegible]
Real Estate, on Camp street	[illegible]
300 shares South Bank Stock	[illegible]
Bonds and other Securities	[illegible]
Scrip of other Companies	[illegible]
Cash	[illegible]
Total	$[illegible]

The above statement is a just, true and correct extract from the books of the Company.

THOMAS A. ADAMS, President.
WM. H. SON, Secretary pro tem.

STATE OF LOUISIANA,
Parish of Orleans, City of New Orleans.

Sworn to and subscribed before me, this 21st day of May, 1864.

F. H. O'NEAL,
Second Justice of the Peace, for the Parish of Orleans.

The Board of Trustees have received to pay interest on the outstanding certificates of profits on the certificates of profits to the holders thereof, or their legal representatives, on and after the second Monday in July next.

THOMAS A. ADAMS, President.
GEORGE JONAS, Vice-President.
Wm. H. Son, Secretary pro tem.

—TRUSTEES—

Thos. A. Adams	Benjy Jonas,	Samuel Bell,
Jas. Gordon,	J. Aug. Sompayrac,	Jos. Bonneval,
S. H. Kennedy,	C. F. Seibrecht,	H. Fenton,
Jas. Robertson,	Jas. Robertson,	Jas. Robertson,
R. R. Newman,	F. Ducatel,	A. Hatze,
Jas. Robertson,	Jas. Robertson,	Jas. Robertson,
Portland Moss,	J. J. Hamm,	Eugène Dufaure,
		Jas. Robertson.

oct21—1m

Louisiana Mutual Insurance Co.
MARCH 1, 1864.

TENTH ANNUAL STATEMENT,
In conformity with the requirements of their Charter the Company publish the following statement:

Total premiums for the year ending 1863 $[illegible]

Viz—Fire Premiums